

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr

**HPdent**

Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale TruePrep

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Auxiliaires pour la technique dentaire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise HPdent GmbH  
Erwin-Dietrich-Straße 5  
78244 Gottmadingen  
+49 7731 38 11 044  
+49 7731 31 97 123  
info@hpdent.com

Service responsable HPdent GmbH | Erwin-Dietrich-Strasse 5 | 78244 Gottmadingen |  
+49 7731 38 11 044 | +49 7731 31 97 123 | kontakt@hp-dent.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Heures d'ouverture : +49 7731 38 11 11 044 Heures d'ouverture :  
Lun – jeu de 08:30 à 17:30 / vendredi de 08:30 à 16:00.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Liq. 2; H225  
Skin Irrit. 3  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07

Valeurs H

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Valeurs P

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P235: Tenir au frais.

P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241: Utiliser du matériel (électrique/de ventilation/d'éclairage/ ) antidéflagrant.

P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264: Se laver Les deux mains soigneusement après manipulation.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ .

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

P304+P312: RESPIRATION : Si vous ne vous sentez pas bien, merci de contacter le CENTRE D'INFORMATION ANTI-POISON ou votre médecin.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331: NE PAS faire vomir.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P340: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P370+P378: En cas d'incendie: utiliser voir le chapitre 5 pour l'extinction.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales..

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2 Mélanges**

#### **Composants dangereux**

<b>Substance contenue</b>	<b>No. CAS</b>	<b>Classification 1272/2008/CE</b>	<b>Concentration</b>
butanone; éthylméthylcétone	No. CAS : 78-93-3 No.-CE : 201-159-0 No.-Index : 606-002-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	env. 50.0 – 75.0 pds %
Titane (dioxyde de)	No. CAS : 13463-67-7 No.-CE : 236-675-5		env. 10.0 – 25.0 pds %
1,2,4-triméthylbenzène	No. CAS : 95-63-6 No.-CE : 202-436-9 No.-Index : 601-043-00-3	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 ; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	env. 1.0 – 10.0 pds %
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	No. CAS : 108-65-6 No.-CE : 203-603-9 No.-Index : 607-195-00-7	Flam. Liq. 3; H226	env. 1.0 – 10.0 pds %
Carbone (noir de)	No. CAS : 1333-86-4 No.-CE : 215-609-9		env. 1.0 – 10.0 pds %
Triméthylbenzène (tous isomères)	No. CAS : 25551-13-7 No.-CE : 247-099-9	Flam. Liq. 2;H225, Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin Irrit. 2;H315	env. 1.0 – 10.0 pds %
Solvant naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	No. CAS : 64742-89-8 No.-CE : 265-192-2		env. 1.0 – 10.0 pds %
Solvant naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	No. CAS : 64742-95-6 No.-CE : 265-199-0	Acute Tox. 1; H304	env. 1.0 – 10.0 pds %

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire En cas de perte de conscience, ne rien

	administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin.. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Provoquer un vomissement si la victime est consciente.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes

Inhalation/Ingestion : Les vapeurs ou le brouillard de solvant peuvent causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements, l'incoordination, la stupeur, l'irritation du nez, de la gorge et des poumons. Irritation du tube digestif. Troubles du système nerveux (fatigue, somnolence, étourdissements)

Peau/yeux : Brûlures, larmoiements, rougeurs et gonflements des yeux, lésions cornéennes transitoires, dessèchement et gerçures de la peau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Peut causer des larmoiements, des picotements, des rougeurs, des irritations et des brûlures.

EN CAS D'INHALATION: Irritant pour les voies respiratoires. La respiration prolongée ou répétée de concentrations de vapeurs très élevées provoque de l'euphorie, de l'excitation et des étourdissements, des maux de tête, des nausées et des vomissements, des douleurs abdominales, de la fatigue et une faiblesse musculaire. L'aspiration dans les poumons peut causer le SNC (système nerveux central) et l'aspiration subséquente dans les poumons peut causer un #dème pulmonaire et une dépression de pneumonie chimique. Une surexposition chronique à des concentrations élevées peut entraîner une dépression du SNC.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation modérée à grave, y compris des démangeaisons et des rougeurs de la peau, un dégraissage et/ou une dermatite. Ce produit peut également être absorbé par la peau et produire des symptômes du SNC. Une seule exposition prolongée ne risque pas d'entraîner l'absorption du produit par la peau en quantités nocives.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Irritation des yeux, irritation des voies respiratoires, dessèchement et gerçures de la peau, étourdissements, fatigue, maux de tête, perte de conscience ou asphyxie. Les effets chroniques de l'ingestion et de

l'aspiration subséquente dans les poumons peuvent causer la formation de pneumocèle (cavité pulmonaire) et une dysfonction pulmonaire chronique. L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants supérieures aux limites d'exposition professionnelle indiquées peut avoir des effets néfastes sur la santé, comme l'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent maux de tête, nausées, étourdissements, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation modérée à grave, y compris des démangeaisons et des rougeurs de la peau, un dégraissage et/ou une dermatite. Ce produit peut également être absorbé par la peau et produire des symptômes du SNC. Une seule exposition prolongée ne risque pas d'entraîner l'absorption du produit par la peau en quantités nocives.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié      Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga

monoxyde de carbone  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Tenir au frais.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage// antidéflagrant.  
Utiliser des outils pare-étincelle.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Autres indications sur la lutte contre les incendies      Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Pour petite bouteille : Étouffer avec de l'eau, une couverture mouillée ou une serviette.

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles                      Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement                      Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage                      Recueillir le produit répandu. Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone concernée. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Eloigner toute source d'ignition.  
Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger                      Mettre tous les récipients à la terre pendant la décantation. Nettoyer régulièrement le goulot de la bouteille pour enlever les dépôts de résine (nettoyer l'intérieur du bouchon) pour assurer une bonne étanchéité. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Si nécessaire, ajouter du diluant pour obtenir la bonne épaisseur de matériau.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs                      Manipuler les contenants avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Indications concernant les stockages en commun                      Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

Consignes d'entreposage                      Limiter l'entreposage des matières inflammables aux endroits approuvés. Entreposer les bouteilles à l'abri de la chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues du brûleur bunsen ou de la fournaise. Garder les

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

contenants hermétiquement fermés. Éviter d'entreposer près des acides et des solvants chlorés. Température de stockage : 60° C/140° F min. Les contenants peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides. Les contenants vides contiennent des résidus.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

butanone; éthylméthylcétone

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
200	600	1(l)	*1) *2)	01/06	TRGS 900

\*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

\*2): AGW\_DE\_H:RHP\$ Un risque d'effets tératogènes ne doit pas craindre lorsque la limite d'exposition professionnelle et la valeur limite biologique (BGW).

Allemagne					
Allemagne	Paramètre	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Date d'émission	Source
2 mg/l	2-Butanon	U	b	05/2015 DFG	TRGS 903

Europe					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Date d'émission	Source
600	200	900	300	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE

Danemark				
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source	
50	145	EH	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...	

Norvège		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source
75	220	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Source
50	150	300	900	2015	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

MOT LUFTFÖ-  
RORENINGAR  
2011:18

Finlande				
Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Date d'émission	Source
100	300	Peau	2005	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNE- TUT PITOISUUDET

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
450	900	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Autriche								
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Résorbition de Ižépi-derme / sensibilisateur	Source
MAK	100	295	200	590	30(Miw)	4x	H	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse							
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source	
200	590	200	590	H B SSC	SN VRS	SUVA Suisse 2017	

Etats-Unis (ACGIH)			
Valeur limite à courte terme	Valeur de longue durée	Base	Source
300 ppm	200 ppm	Irritation, CNS	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Espagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
200	600	300	900	VLB, VLI	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014



# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

France								
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
200	600	300	900	Risque de pénétration percutanée.	84	14	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Belgique				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Source
200	600	300	900	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Pays-Bas			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Source
590	900	H	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

Grande-Bretagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Source
200	600	300	899	Peut être absorbé par la peau.	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
600	900	I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterým se stanoví podmínky oc...

L'Irlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Source
200	600	300	900	Sk, IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie					
---------	--	--	--	--	--

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Remarque	Source
600	900	b, i	II.1. EU1	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Estonie				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur Limite Plafond	Remarque	Source
600	200	1,5	BAT, EU	77

Malte				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	National Occupational Exposure Limits Malta 2003

Luxembourg				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 modifiant le règlement grand...

Lituanie				
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
600	200	900	300	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
590	885	81

La Lettonie				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	78

La Roumanie				
-------------	--	--	--	--

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	79

	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Source
2 mg/l	la méthyl éthyl cétone de méthyle dans l'urine	End of shift	79

Grèce				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
600	200	900	300	80

## Titane (dioxyde de)

Danemark		
Valeur / mg./m3	Remarque	Source
6	calculé comme Ti	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Norvège	
Valeur / mg./m3	Source
5	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède				
Valeur à long terme / mg/m3	Date d'émission	Notent	Remarque	Source
5	1990	poussières totales	*1)	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

\*1): Avec les poussières de la teneur en poussière signifie que dans la norme suédoise EN 481, atmosphères en milieu de travail définis? Taille définition de fraction pour la mesure des particules en suspension, numéro 1, 1993, paragraphe 2.3, et a des caractéristiques d'échantillonnage visées au paragraphe 5. 1

Autriche					
Domaine de validité	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK	5	10	60(Miw)	2x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse				
Valeur à long terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Remarque	Source
3 a	SSC	VRI	(voir 1.8.2)	SUVA Suisse 2017

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Etats-Unis (ACGIH)			
Valeur de longue durée	Base	Remarque	Source
10 mg/m <sup>3</sup>	Lung	Not classifiable as a Human Carcinogen	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Espagne	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
10	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France				
Valeur à long terme / mg/m3	Notent	FT n°	Date d'émission	Source
10	en Ti	291	1987	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Belgique	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
10	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Grande-Bretagne		
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source
10	alvéolaire (global)	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)
4	alvéolaire (respirable)	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

L'Irlande		
Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source
10	total inhalable dust	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)
4	respirable dust	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Estonie	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
5	Töökeskonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...)

Slovénie	
Notent	Source
Y	UMCO

Lituanie	
Valeur à court terme / mg/m3	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

5	36
---	----

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Notent	Source
10	респирабилен прах	81

Grèce		
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Notent	Source
10	ελωτπν.	80
5	αλνατπν.	80

## 1,2,4-triméthylbenzène

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m <sup>3</sup>	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
20	100	2(II)	*1) AGW_DE_Y:RHP\$	01/06	TRGS 900

\*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

Europe				
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source	
100	20	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE	

Danemark			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m <sup>3</sup>	Notent	Source
20	100	E	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Suède					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Date d'émission	Source
20	100	35	170	2018	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

Finlande				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Date d'émission	Source	
20	100	1998	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PI-TOISUUDET	

Autriche				
----------	--	--	--	--

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK	20	100	30	150	15(Miw)	4x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Espagne			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source
20	100	VLI	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	TMP n°	Date d'émission	Source
20	100	50	250	84	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Pays-Bas		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
100	200	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
100	250	I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterým se stanoví podmínky oc...

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source
20	100	IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie		
Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source
100	EU1	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Estonie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	Töökeskonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Remarque	Source
100	20	EU	77

Malte		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	National Occupational Exposure Limits Malta 2003

Luxembourg		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 modifiant le règlement grand...

Lituanie		
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
100	20	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	81

La Lettonie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	78

La Roumanie		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
100	20	79

Grèce		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
125	25	80

## acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
50	270	1(l)	*1) AGW_DE_Y:RHP\$	01/06	TRGS 900

\*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Union européenne. \$PHR:socal;

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Europe						
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
275	50	550	100	Peau	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE

Danemark			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source
50	275	EH	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Norvège			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source
50	270	H	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Notent	Source
50	275	100	550	2015	H	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

Finlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Source
50	270	100	550	Peau	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PITOISUDET

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
260	520	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Autriche								
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Résorbition de Ižépi-derme / sensibilisateur	Source



# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

MAK	50	275	100	550	5(Mow)	8x	H	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)
-----	----	-----	-----	-----	--------	----	---	---

Suisse						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
50	275	50	275	SSC	VRS	SUVA Suisse 2017

États-Unis	
Valeur à long terme / ppm	Source
50	83

Espagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
50	275	100	550	transkutan, VLI	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France							
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	FT n°	Date d'émission	Source
50	275	100	550	Risque de pénétration percutanée.	221	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Belgique					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
50	275	100	550	D	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelles aux agents ...

Pays-Bas	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
550	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Grande-Bretagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Source
50	274	100	548	Peut être absorbé par la peau.	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
270	550	D, I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterým se stanoví podmínky oc...

L'Irlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Source
50	275	100	550	Sk, IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	Source
275	550	EU1	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Estonie					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
50	50	100	275	S	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur Limite Plafond	Remarque	Source
275	50	2	K, EU	77

Malte				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
275	50	550	100	National Occupational Exposure Limits Malta 2003

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Luxembourg					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
275	50	550	100	Peau	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 modifiant le règlement grand...

Lituanie					
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Notent	Source
250	50	400	75	O	36

Bulgarie					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
275	50	550	100	Peau	81

La Lettonie					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
275	50	550	100	Āda	78

La Roumanie					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
275	50	550	100	P	79

Grèce					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
275	50	550	100	ΕΙΣΤΤV.	80

## Carbone (noir de)

Danemark					
Valeur / mg./m3	Notent			Source	
3,5	K			Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...	

Norvège					
Valeur / mg./m3	Source				
3,5	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...				

Finlande					
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source			

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

3,5	7	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PITOISUUDET
-----	---	--

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Notent	Source
4	fraction inhalable	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Etats-Unis (ACGIH)			
Valeur de longue durée	Base	Remarque	Source
3,5 mg/m <sup>3</sup>	Lung	Not classifiable as a Human Carcinogen	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Espagne	
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Source
3,5	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France			
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	FT n°	Date d'émission	Source
3,5	264	1987	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Belgique	
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Source
3	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Grande-Bretagne		
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Source
3.5	7	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

République tchèque	
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Source
2,0	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterym se stanoví podmínky oc...

L'Irlande		
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Notent	Source
3	fraction inhalable	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Estonie	
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

3	Töökeskonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...
---	--

Lituanie		
Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Source
3	F	36

Bulgarie	
Valeur à long terme / mg/m3	Source
3,5	81

Grèce		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
3,5	7	80

## Triméthylbenzène (tous isomères)

Danemark		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source
25	120	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Norvège		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source
20	100	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Source
20	100	35	170	2018	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

Finlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Date d'émission	Source
20	100	1998	HTTP-ärvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PI-TOISUUDET

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
100	170	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Autriche							
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK	20	100	30	150	15(Miw)	4x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
20	100	40	200	SSC	SNC Asthme Sang	SUVA Suisse 2017

Etats-Unis (ACGIH)		
Valeur de longue durée	Base	Source
25 ppm	Irritation, CNS, blood	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Belgique		
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Source
20	100	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Grande-Bretagne		
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Source
25	125	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source
20	100	Sk, IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Estonie			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Remarque	Source
100	20	\$PHRASE:mkm7000;TSU_et_71000;TSU_	Toetus- ja ohutuskohustusena keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Lituanie				
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Notent	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

100	20	*1)	K M	36
-----	----	-----	-----	----

\*1): Le même RD, exprimée en phtalates m3 / mg utilisés avec cette norme, pas sur RD.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Si les limites d'exposition sur le lieu de travail sont dépassées, une protection respiratoire approuvée pour cette tâche particulière doit être portée.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Protection des yeux	Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.
Mésures générales de protection et d'hygiène	s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés. Minimiser l'exposition par des mesures comme systèmes fermés, infrastructures spéciales et extraction appropriée générale/locale de l'air pollué. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Mesures d'ordre technique	Prévoir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, cela devrait être réalisé par l'utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si celles-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous des limites d'exposition professionnelle, une protection respiratoire appropriée doit être portée.
Autres données (chapitre 8.)	Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	blanc
Odeur	Acétates
Seuil d'odorat	non déterminé
pH (min)	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	-86 °C/-123 °F
Point d'ébullition [°C]	80 °C/176 °F
Point d'éclair [°C]	-4 °C/25 °F (SFCC)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	>1

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure	1 est.
Valeur limite supérieure	12 est.
Pression de vapeur [kPa]	20 °C/68 °F at 70 mmHg
Densité de vapeur	>1
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	approx. 1
Hydrosolubilité [g/l]	faiblement soluble
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	516 °C/961 °F
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité cinématique [mm <sup>2</sup> /s]	non déterminé

### 9.2 Autres informations

Autres données                      Aucune autre information disponible.

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

Réactivité                              Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu.

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique                      Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses                      Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter                      Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Maintenir les récipients hermétiquement fermés en cas de non-utilisation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter                      Éviter le contact avec l'eau, les acides minéraux, les solvants chlorés.



## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dan- monoxyde de carbone  
gereux

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
2737	Rat	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

Titane (dioxyde de)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
10000	Rat	DL50	Catégorie Non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

1,2,4-triméthylbenzène				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
3400	Rat	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	VwV wasser-gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbstestufung und Fo...

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
8532	Rat	DL50	Catégorie Non applicable	VwV wasser-gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbstestufung und Fo...

Carbone (noir de)				
-------------------	--	--	--	--

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
8.000	Rat	DL50	Non applicable	données de l'entreprise

Triméthylbenzène (tous isomères)				
Remarque			Source	
Aucune donnée disponible			VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...	

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
>5.000	Souris	DL50	Non applicable	données de l'entreprise

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
6800	Rat	DL50	Catégorie Non applicable	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

## Toxicité dermale [mg/kg]

### Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
6480	Lapin	DL50	Non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

Titane (dioxyde de)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
10000	Lapin	DL50	Catégorie Non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

1,2,4-triméthylbenzène				
------------------------	--	--	--	--

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
3160	Lapin	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo...

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
5000	Lapin	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo...

Carbone (noir de)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
3.000	Lapin	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	données de l'entreprise

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
3400	Lapin	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo...

## LC50 Inhalation 4h pour les gaz [ppmV]

### Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone	
Valeur	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...
--------------------------	--

Titane (dioxyde de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

1,2,4-triméthylbenzène	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
4345	Rat	Catégorie non applicable	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Carbone (noir de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

## LC50 Inhalation 4h pour les vapeurs [mg/l]

### Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone				
Valeur	Durée d'administration	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
32	CL50	Souris	non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi-

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

				schon Parla- ments und des Rat...
--	--	--	--	---

Titane (dioxyde de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäi- schen Parlaments und des Rat...

1,2,4-triméthylbenzène				
Valeur	Durée d'admi- nistration	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
18	CL50	Rat	Toxicité aiguë, Catégorie 4	VwV wasser- gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selb- steinstufung und Fo...

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Carbone (noir de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

## LC50 Inhalation 4h pour la poussière et la brume [mg/l]

### Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone	
Valeur	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Aucune donnée disponible	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...
--------------------------	--

Titane (dioxyde de)			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
6,82	Rat	Catégorie non applicable	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

1,2,4-triméthylbenzène	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Carbone (noir de)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
Notent	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Irritation primaire cutanée	légèrement irritant Skin Irrit. 3
Irritation oculaire	fortement irritant. Eye Irrit. 2
Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Peut provoquer somnolence ou vertiges. STOT SE 3

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Nota : Lorsqu'il n'existe pas de données DL50 spécifiques pour une toxine aiguë, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'ETA (estimation de la toxicité aiguë) du produit.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour le poisson [mg/l]

##### Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source	
400	Cyprinodon variegatus	96 h	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...	

Titane (dioxyde de)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
1000	Fundulus heteroclitus	CL50	96 h	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

1,2,4-triméthylbenzène				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
7,72	Tête de boule	CL50	96 h	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
100	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	CL50	96 h	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Carbone (noir de)

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
1000	Brachydanio rerio	CL50	96 h	données de l'entreprise

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
9,22	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	CL50	96 h	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

## Toxicité pour les daphnies [mg/l]

### Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source	
520	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...	

Titane (dioxyde de)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
5,5	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

1,2,4-triméthylbenzène				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source



# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

3,60	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	VwV wasser-gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...
------	-----------------------------------	------	------	---

## acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
500	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	VwV wasser-gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

## Carbone (noir de)

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
5600	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	données de l'entreprise

## Triméthylbenzène (tous isomères)

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
5,60	Palaemonetes pugio	48 h	EC50	VwV wasser-gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

## Solvant naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)

Remarque	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

## Solvant naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
6,14	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	EC50	VwV wasser-gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Toxicité pour les algues [mg/l]

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

## Composants dangereux

butanone; éthylméthylcétone			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
500	Skeletonema costatum	96 h	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

Titane (dioxyde de)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
5,83	Pseudokirchneriella subcapitata	72 h	ErC50:	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

1,2,4-triméthylbenzène	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Carbone (noir de)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
10000	Scenedesmus subspicatus	72 h	ErC50:	données de l'entreprise

Triméthylbenzène (tous isomères)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	VwV wassergefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
4700	Selenastrum capricornutum	72 h	ErC50:	données de l'entreprise

Solvent naphtha (petroleum), light arom., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

19	Selenastrum capricornutum	72 h	ErC50:	VwV wasser-gefährdende Stoffe inkl. vorläufige Selbsteinstufung und Fo...
----	---------------------------	------	--------	---

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition      Es gibt keine Daten über die Zubereitung selbst.

Elimination dans les stations d'épuration      Aucune donnée disponible

Biodégradabilité      Aucune donnée disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation      Aucune donnée disponible

Coefficient de bioconcentration (BCF)      Aucune donnée disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement      Aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)      Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination      L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
Désignation du produit en anglais	UN1993, Flammable liquids, n. o. s., (Methyl Ethyl Ketone), 3, II		
14.1 No ONU	UN1993	UN1993, Flammable liquids, n. o. s., (Methyl Ethyl Ketone)	UN1993
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	IMDG-CODE-Class 3	3

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
Déclencheur de danger pour l'environnement	0: polluant non marine		
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			Flammable liquids, n. o. s., (Methyl Ethyl Ketone),

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

WGK (Auto-classement) Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H  
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque  
Flam. Liq.: Liquide inflammable  
Eye Irrit.: Irritation oculaire  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  
Acute Tox.: Toxicité aiguë  
Skin Irrit.: Irritation cutanée

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : TruePrep

No d'article : 75xx

Date de révision : 26.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 26.09.2019

Date d'impression : 26.09.2019

Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.